

TCHAD

2015

Claude N'KODIA / c.nkodia@afdb.org
Économiste pays principal, Tchad, BAD

Ali MADAÏ BOUKAR / ali.madai@undp.org
Conseiller économique, PNUD Tchad





TCHAD

- Après un ralentissement en 2013, la croissance s'est redressée en 2014 (7.2 %). Cette tendance pourrait être maintenue en 2015 grâce à l'entrée en production de nouveaux champs pétroliers.
- Le Tchad, très exposé aux fluctuations du pétrole, doit intensifier ses efforts de consolidation budgétaire ; au plan social, les principaux défis sont liés aux crises sécuritaires et à la préparation du processus électoral.
- La mise en œuvre de politiques d'inclusion spatiale et de transformation structurelle est essentielle si le Tchad veut atteindre l'émergence économique en 2030, afin de mieux mettre en valeur ses ressources naturelles et de relever de multiples défis d'ordre socio-économique.

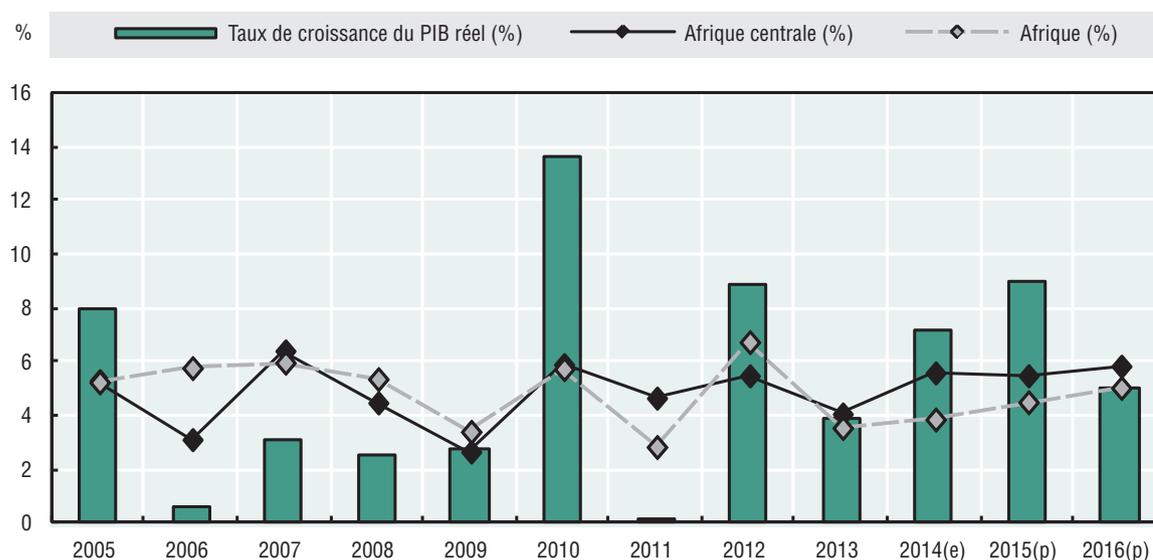
Vue d'ensemble

En 2014, le taux de croissance de l'économie tchadienne est ressorti à 7.2 %, selon les estimations, et pourrait atteindre 9 % en 2015 du fait de l'entrée en production de nouveaux champs pétroliers. Toutefois, la conjoncture défavorable prévalant sur le marché international du pétrole pourrait se traduire par une baisse des recettes pétrolières, qui affecterait principalement le secteur hors pétrole en raison de la baisse des investissements publics et de la contraction de la demande interne. Le taux d'inflation, estimé à 2.9 % en 2014, respecte la norme communautaire relative au pacte de convergence au sein de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (la zone CEMAC), fixée à 3 %.

Les résultats satisfaisants obtenus dans la mise en œuvre du programme de référence signé avec le Fonds monétaire international (FMI), en juillet 2013, ont permis au Tchad d'accéder à un programme de réformes soutenu par une Facilité élargie de crédit (FEC), le 1^{er} août 2014. Sa bonne application, notamment par la poursuite des efforts d'assainissement budgétaire et du Plan national de développement (PND), devrait permettre au pays d'atteindre le point d'achèvement de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) au cours du premier semestre de l'année 2015.

Au regard de la forte dépendance de l'économie tchadienne vis-à-vis du pétrole, et alors que le pays est également confronté à la prégnance du défi climatique, accroître sa résilience dans un environnement économique national et régional particulièrement instable devient une nécessité. Entreprendre des actions en vue d'une plus grande transformation structurelle et d'une meilleure inclusion spatiale pourrait concourir positivement à cet effort de résilience par leurs effets positifs sur le développement socio-économique du pays et sur sa cohésion sociale.

Graphique 1. Taux de croissance du PIB réel



Source : BafD, Département Statistique PEA. Estimations (e) ; prévisions (p).

Tableau 1. Indicateurs macroéconomiques

	2013	2014(e)	2015(p)	2016(p)
Croissance du PIB	3.9	7.2	9.0	5.0
Taux de croissance du PIB réel par habitant	0.9	4.2	6.1	2.1
Inflation	0.2	2.9	3.3	3.5
Solde budgétaire (% PIB)	-2.7	-5.6	-5.2	-4.1
Compte courant (% PIB)	-9.9	-9.3	-10.0	-9.2

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

Développements récents et perspectives

Après une croissance exceptionnelle en 2012 liée à une bonne campagne agricole, l'économie du Tchad a connu un fort repli en 2013 sous l'effet de la baisse de la production pétrolière, avec un taux de croissance réelle de 3.9 %. En 2014, l'activité économique s'est nettement redressée, avec un taux de croissance estimé de 7.2 %. La hausse du taux de croissance aurait pu être plus importante, n'eût été l'arrêt momentané de la production pétrolière de l'une des plus grandes compagnies pétrolières du pays. En effet, à la suite d'un différend pour dégradation de l'environnement, les activités de la filiale tchadienne de la compagnie pétrolière China National Petroleum Corporation (CNPC) ont été suspendues le 13 août 2014. Cette suspension a été assortie d'une amende initiale d'un montant de 1.2 milliard de dollars américains, pénalité qui a évolué vers un accord à l'amiable conclu le 24 octobre 2014 entre le gouvernement et la CNPC. Cet accord prévoit la restitution par le gouvernement des droits d'exploitation sur cinq blocs de production en exploitation à la compagnie qui s'est engagée, en contrepartie, à réhabiliter les zones polluées. Cet accord stipule également que le Tchad reçoive, au titre du préjudice subi, près de 400 millions de dollars, assorti d'une participation de 10 % dans tous les champs pétroliers en activité de la CNPC. Les perspectives de croissance pour 2015 restent largement dépendantes de l'évolution des cours du pétrole sur le marché international ainsi que de la situation sous-régionale sur le plan sécuritaire. Près de 150 000 barils/jour pourraient être produits par le secteur pétrolier en 2015, contre 104 000 barils/jour en 2014. En 2015, le taux d'inflation pourrait se situer au-delà de



la norme communautaire relative au pacte de convergence en zone CEMAC, fixée à 3 %, en raison de la recrudescence des tensions sous-régionales – avec notamment la fermeture de la frontière avec le Nigéria – qui affectent le commerce intracommunautaire et les voies traditionnelles d’approvisionnement du pays. Compte tenu du contexte économique et financier actuel, de la forte dépendance du pays à l’égard du pétrole et de l’instabilité que fait peser le climat sur le secteur agricole – dont la vitalité est capitale pour le développement de l’économie tchadienne –, il apparaît nécessaire de renforcer davantage la résilience de l’économie. En effet, la pérennité d’une croissance économique forte, aux fruits partagés, passe impérativement par une transformation structurelle, des investissements sur des pôles régionaux de croissance et par une plus grande inclusion spatiale qui permettra de mieux diversifier les sources de création de richesse.

Tableau 2. PIB par secteur (en pourcentage du PIB)

	2009	2014
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	26.8	27.0
dont pêche
Activités extractives	21.0	26.4
dont extraction de pétrole brut et de gaz naturel	18.6	24.2
Activités de fabrication	7.7	6.7
Production et distribution d’électricité, de gaz et d’eau	0.0	0.0
Construction	5.9	5.7
Commerce de gros et de détail; réparation de véhicules automobiles et hôtels et restaurants	17.7	15.9
dont hôtels et restaurants	0.9	0.8
Transports, entreposage et communications	3.8	3.5
Intermédiation financière, immobilier, locations et activités de services aux entreprises	10.1	9.2
Administration publique et défense; sécurité sociale obligatoire	7.0	5.6
Autres services	0.0	0.0
Produit intérieur brut aux prix de base / au coût des facteurs	100.0	100.0

Source : Données des administrations nationales

Politique macroéconomique

Politique budgétaire

La mise en œuvre d’un programme économique signé en juillet 2013 avec le FMI a permis d’améliorer l’orientation budgétaire du pays. Ses résultats positifs ont conduit à l’approbation par le FMI d’un accord triennal au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC), pour un montant total équivalant à 79.92 millions de DTS (environ 122.4 millions de dollars US), le 1^{er} août 2014. Sa bonne exécution devrait permettre d’atteindre le point d’achèvement de l’Initiative Pays Pauvres Très endettés (PPTE) au cours de l’année 2015. La réalisation de cet objectif permettra au Tchad de bénéficier d’une réduction de sa dette de près de 850 millions USD, selon les estimations du FMI. La consolidation budgétaire s’est poursuivie tout au long de l’année 2014, comme l’atteste l’évolution du déficit primaire hors pétrole rapporté au Produit intérieur brut (PIB) hors pétrole, qui est ainsi passé de 20.1 % du PIB hors pétrole en 2010 à 17.6 % du PIB hors pétrole en 2013, et est projeté à 16 % en 2014. Pour obtenir cette amélioration du déficit primaire hors pétrole, un collectif budgétaire a été adopté avec comme objectif d’atteindre un déficit budgétaire hors pétrole rapporté au PIB non pétrolier autour de 16 % en 2014. Cette loi de finance rectificative a pris en compte des dépenses d’investissement, notamment celles liées à l’organisation programmée du Sommet de l’Union africaine en 2015 et des dépenses en matière de sécurité. La baisse des recettes pétrolières générée par celle de la production de pétrole, ainsi qu’un accroissement du service de la dette pour faire face au remboursement d’une avance sur les ventes de pétrole et d’un emprunt

obligatoire contracté en 2013, ont également été pris en compte dans la loi de finance rectificative de 2014. La mise en œuvre d'un plan visant à toiletter le fichier de la solde des fonctionnaires a été engagée en 2014. Il permettra de réaliser une économie annuelle pouvant aller jusqu'à près de 17 milliards XAF (francs CFA BEAC). L'organisation d'une table ronde sur le financement du gap du PND (2013-15) et du Programme national de sécurité alimentaire (PNSA) en juin 2014 a permis d'enregistrer des promesses de financement de plus de 1 000 milliards XAF, donnant ainsi plus de cohérence avec la programmation budgétaire du pays et aussi davantage de visibilité en matière de financement, notamment pour les Programmes d'actions prioritaires (PAP) retenus dans ce plan. La bonne exécution du PND est l'un des éléments clés pour atteindre le point d'achèvement de l'initiative PPTE. Par ailleurs, au sujet de la transparence de la gestion pétrolière, des efforts ont été réalisés via l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE). Ils ont permis au Tchad d'obtenir la conformité à la norme ITIE en octobre 2014.

Tableau 3. Opérations financières de l'État (en pourcentage du PIB)

	2006	2011	2012	2013	2014(e)	2015(p)	2016(p)
Total recettes et dons	16.4	24.8	23.9	20.4	18.7	17.6	18.2
Recettes fiscales	3.5	5.2	5.3	6.6	6.6	6.4	6.4
Recettes pétrolières	11.1	17.7	15.8	11.8	9.8	9.2	9.8
Total dépenses et prêts nets (a)	14.0	22.4	23.5	23.1	24.3	22.8	22.3
Dépenses courantes	8.8	12.8	11.2	13.0	14.2	13.6	13.4
Sans intérêts	8.5	12.2	10.8	12.4	13.5	13.1	12.9
Salaires	2.2	4.4	4.4	5.2	5.3	4.9	4.9
Intérêts	0.4	0.6	0.4	0.5	0.7	0.6	0.5
Dépenses d'investissement	5.1	9.6	12.2	10.1	10.1	9.2	8.9
Solde primaire	2.8	3.0	0.9	-2.1	-4.9	-4.7	-3.6
Solde global	2.4	2.4	0.5	-2.7	-5.6	-5.2	-4.1

Note : a. Seuls les principaux postes de recettes et de dépenses sont détaillés.

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

Politique monétaire

Les orientations de la politique monétaire du Tchad sont déterminées par la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC), du fait de son appartenance à la zone franc. Constituée de trois zones monétaires - les Comores, l'Union monétaire ouest-africaine (UMOA) et l'Union monétaire d'Afrique centrale (UMAC), à laquelle le Tchad appartient -, la zone franc permet aux États membres de bénéficier d'un système de taux de change fixe mais ajustable, d'une garantie illimitée accordée par le Trésor français aux monnaies émises par les différentes institutions régionales d'émission, d'une centralisation des réserves de change et d'une libre transférabilité des capitaux. En ce qui concerne le Tchad, la BEAC, via son comité de politique monétaire (relayé au niveau national par le comité monétaire financier) définit les grandes orientations de la politique monétaire et la gestion des réserves de change. La politique monétaire conduite en zone CEMAC vise, au moyen de l'utilisation des taux d'intérêt comme instrument de la régulation monétaire - le Taux d'intérêt d'appels d'offres, dit TIAO -, à maîtriser l'inflation et à conforter le niveau de parité du franc CFA/euro. Son niveau a été abaissé au cours de l'année 2014, passant de 3.25 % en octobre 2013 à 2.95 % en juillet 2014, afin de soutenir l'activité économique de la sous-région par la mise en œuvre d'une politique monétaire accommodante, sur le modèle de celle conduite par la Banque centrale européenne (BCE). Les avoirs extérieurs nets ont enregistré une baisse de près de 4.5 % entre fin décembre 2012 et fin décembre 2013, notamment en raison de la baisse des exportations de pétrole. Cette tendance pourrait s'accroître avec la baisse du prix du pétrole observée sur le marché international en 2014. Sur l'ensemble de l'année 2013, le taux d'inflation au Tchad s'était établi à 0.2 %, largement en deçà de la norme communautaire de 3 % fixée dans le cadre du pacte de convergence de la zone CEMAC. En 2014 toutefois, le taux d'inflation est remonté à 2.9 %, selon



les estimations, en raison notamment d'une moins bonne campagne agricole et de la fermeture de la frontière avec le Nigéria, qui affecte le commerce intracommunautaire.

Coopération économique, intégration régionale et commerce

La structure géographique et sectorielle des échanges n'a pas enregistré de changements significatifs au cours l'année 2014. Le pétrole constitue toujours la principale source de recettes d'exportation du pays – 90% du total des exportations du Tchad –, suivis de la vente de bétail, de coton et de gomme arabique. Des efforts ont été réalisés pour diversifier les partenaires commerciaux, le pays développant une coopération avec les nouveaux pays émergents (Chine, Inde et Turquie) et s'impliquant également dans le processus d'intégration économique régional à travers deux communautés économiques sous-régionales : la CEMAC et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC). La baisse du niveau des exportations pétrolières a affecté la situation des échanges extérieurs en 2013, en raison des difficultés rencontrées par les compagnies pétrolières sur certains champs pétroliers. Cette diminution a impacté négativement le solde de la balance des paiements courants qui a représenté -9.9 % du PIB en 2013, et environ -9.3 % en 2014 selon les estimations. La baisse des cours du pétrole observée sur les marchés internationaux, si elle devait se prolonger, ne sera pas sans conséquence sur l'économie tchadienne en raison de sa forte dépendance à cette ressource. Elle risque d'affecter fortement les équilibres internes et externes et de conduire à d'importants ajustements budgétaires.

Tableau 4. Comptes courants (en pourcentage du PIB)

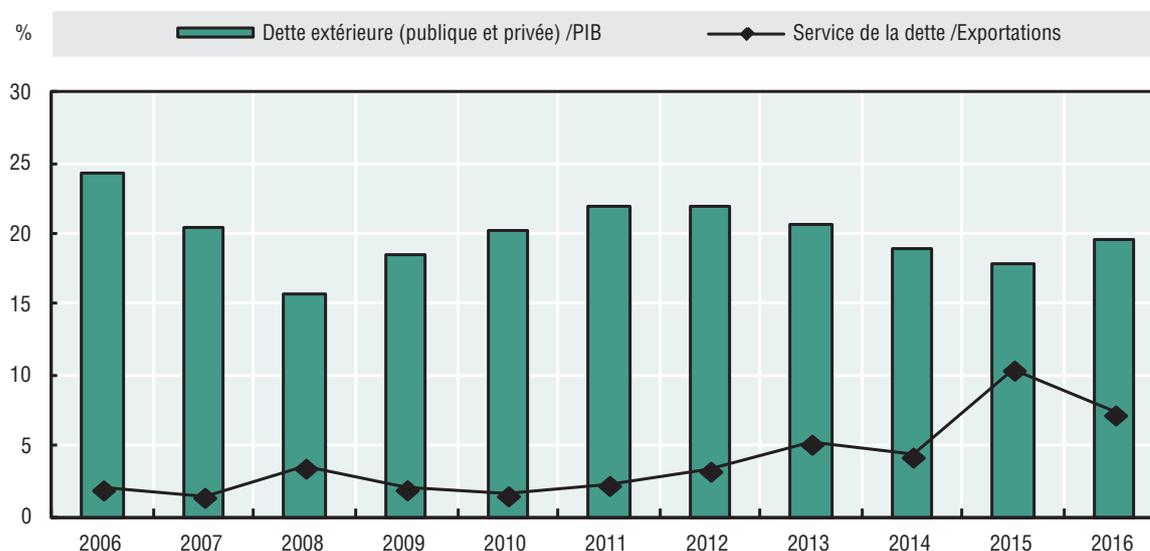
	2006	2011	2012	2013	2014(e)	2015(p)	2016(p)
Balance commerciale	26.2	10.9	7.5	6.1	1.7	3.4	4.8
Exportations de biens (f.o.b.)	45.5	37.2	34.3	30.3	25.5	23.6	25.0
Importations de biens (f.o.b.)	19.3	26.3	26.7	24.2	23.8	20.2	20.3
Services	-27.0	-18.2	-18.0	-16.5	-14.5	-14.8	-14.8
Revenu des facteurs	2.8	-2.6	-2.4	-4.6	-4.5	-4.2	-4.2
Transferts courants	3.0	4.3	4.3	5.1	8.0	5.5	5.1
Solde des comptes courants	5.1	-5.6	-8.5	-9.9	-9.3	-10.0	-9.2

Source : Données de la banque centrale et des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

Politique de la dette

Dans le cadre du programme signé avec le FMI en vue de l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE, l'évolution de la dette fait l'objet d'une attention particulière. Afin d'en contrôler son évolution, des changements ont été effectués dans son suivi. Tout projet de prêt doit désormais être examiné par la Commission nationale d'analyse de la dette (CONAD), présidée par le ministre des Finances et du Budget et appuyée par l'Equipe tchadienne d'analyse de viabilité de la dette (ETAVID). Les missions de cette commission sont les suivantes : i) définition d'une stratégie nationale d'endettement et de désendettement ; et ii) évaluation des offres de financement. L'atteinte du point d'achèvement de l'initiative de désendettement doit permettre au Tchad de réduire significativement le risque élevé de surendettement constaté par le FMI dans sa dernière analyse de la viabilité de la dette, en août 2014, et de bénéficier ainsi d'une réduction de la dette évaluée à près de 850 millions USD. L'évolution récente de la dette, tant externe qu'interne, se caractérise par une tendance à la hausse. La dette publique extérieure a ainsi atteint 23.5 % du PIB en 2013, contre 20.3 % du PIB 2012, et elle est estimée à 27.1 % du PIB en 2014. L'augmentation de ce ratio s'explique essentiellement par le recours à des prêts commerciaux relativement importants au cours de l'année 2013. Pour sa part, la dette publique intérieure est passée de 7.7 % en 2012 à 8.3 % en 2013, en raison notamment de l'émission d'emprunts obligataires sur le marché régional et des prêts contractés auprès de certains pays de la CEMAC.

Graphique 2. Part de l'encours de la dette extérieure dans le PIB et ratio du service de la dette sur les exportations



Source : FMI (WEO & Article IV)

Gouvernance économique et politique

Secteur privé

Les efforts substantiels réalisés par le Gouvernement ont permis d'améliorer le classement du pays dans le rapport *Doing Business* 2015. Le pays a progressé de quatre places en 2015 par rapport à 2014, occupant le 185^e rang sur 189 pays classés. L'opérationnalisation des structures en charge de la création d'entreprise a permis de réduire encore un peu plus les délais dans les procédures de création d'entreprise, sans toutefois atteindre l'objectif ciblé de 24 à 72 heures. L'Agence nationale des investissements et des exportations (ANIE), de concert avec plusieurs départements ministériels, travaille depuis plusieurs mois à la promotion et à la valorisation de l'image du Tchad. En 2013, ce sont ainsi près de 3 488 entreprises qui ont été créées, dont 70 % sont de très petites entreprises ou individuelles. Le Tchad, qui reconnaît la libre entreprise et promeut les investissements privés quelle que soit leur provenance, a engagé différentes actions dans ce domaine. La charte d'investissement en vigueur au Tchad a transposé au plan national les dispositions existantes au niveau de la CEMAC. Cette charte définit les conditions d'investissement dans différents secteurs d'activité identifiés au plan national. La réglementation en matière de pratiques anticoncurrentielles, de prix, et basée sur des textes nationaux, réaffirme la liberté des prix. D'importants progrès restent toutefois à accomplir dans plusieurs domaines. Notamment, le coût des procédures, qui atteint près de 165,6 % du revenu par tête, demeure encore très élevé même s'il s'est inscrit en baisse par rapport à 2013. La justice commerciale reste également l'une des faiblesses et l'un des freins au développement du secteur privé au Tchad. La transposition incomplète des actes uniformes de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit du travail (OHADA) ne participe pas non plus véritablement à la création d'un climat de confiance, ni ne concourt à la promotion d'un cadre des affaires attractif. Pour mener à bien une grande partie de ces réformes, l'ANIE est désormais rattachée à la Primature, tandis qu'une stratégie nationale des PME/PMI devait être mise en œuvre fin 2014. Cette stratégie prévoit entre autres des actions pour formaliser des unités de production relevant du secteur informel.



Secteur financier

Le secteur bancaire, qui comprend huit banques regroupant une quarantaine d'agences sur tout le territoire, soit un ratio de 250 000 habitants par agence, a connu une activité soutenue tout au long de l'année 2014. Le total du bilan des banques est passé de 713 milliards XAF à 917.1 milliards XAF entre avril 2013 et avril 2014, soit une augmentation de près de 29 % en glissement annuel. Les crédits accordés à l'État et à ses différents démembrements sont passés sur cette même période de 43.8 milliards XAF à près de 85.9 milliards XAF, soit une augmentation de près de 96 %. Les crédits intérieurs ont connu eux aussi une augmentation de près 33.3 %, passant de 461.3 milliards XAF à près de 615.1 milliards XAF sur la même période. La Commission bancaire de l'Afrique centrale (COBAC) assure la supervision du secteur. Sa solvabilité n'a pas connu de détérioration significative entre avril 2013 et avril 2014. Sept banques parmi les huit ont un ratio de couverture des risques supérieur à 8 %, comme l'année précédente. Les fonds propres nets ont atteint près de 112.2 milliards XAF au 30 avril 2014. À la même date, sept des huit banques respectaient le ratio de liquidité et finançaient à plus de 50 % leurs emplois sur plus de cinq années, contre huit auparavant. Le secteur de la microfinance, qui se situe à un stade embryonnaire, rassemblait près de 154 établissements en 2013 et comptait près de 123 115 clients, pour un encours de 5.5 milliards XAF pour l'épargne et de 6.7 milliards XAF pour le crédit. Le manque de synergie entre le secteur bancaire et celui de la microfinance limite l'inclusion financière et l'approfondissement de la monétarisation de l'économie. Le gouvernement a recouru depuis 2011 aux marchés financiers régionaux pour le financement de son développement. Après le lancement en 2011 et en 2013 d'émissions d'emprunts obligataires, pour des montants respectifs de 107.6 milliards XAF et de 85 milliards XAF sur les marchés financiers de la CEMAC, le gouvernement a émis des bons du Trésor assimilables pour un montant total de 27 milliards XAF au cours de l'année 2014. Il devient ainsi le quatrième pays de la CEMAC à participer à ce marché après le Cameroun, la République centrafricaine et le Gabon. Le lancement de ces différentes émissions contribue ainsi au renforcement de l'intégration financière en Afrique centrale et ouvre de nouvelles opportunités de financement pour le pays.

Gestion du secteur public, institutions et réformes

Les services publics et les institutions de l'État ont connu ces dernières années un certain nombre de réformes. Elles s'expliquent pour l'essentiel par la nécessité de moderniser leur fonctionnement au regard des défis auxquels ils sont confrontés. Les réformes engagées ont concerné en priorité : i) l'organisation de la fonction publique ; ii) la gestion budgétaire et financière ; et iii) le transfert des pouvoirs de décision. Des progrès ont été enregistrés dans le domaine de l'informatisation des ministères, notamment au sein du ministère des Finances et du Budget et son extension à l'ensemble de ses structures. La mise en œuvre d'un système intégré de dépense publique a également connu des avancées notables. En dépit des efforts financiers consentis par le gouvernement, des progrès restent à faire dans d'autres domaines, notamment dans celui de la santé et de l'éducation pour la mise en œuvre des réformes. L'insuffisance des réformes s'explique notamment par la faiblesse des capacités, et par la fréquence des changements opérés au sein de l'administration. La faible qualité des prestations dans le domaine de la gestion de l'eau et de l'électricité s'explique également par les mêmes facteurs. Dans le secteur routier, qui s'est beaucoup développé au Tchad, des actions en matière d'entretien ont été engagées afin de préserver les investissements réalisés et maintenir leur caractère opérationnel. Au titre de la campagne 2013-14, les ressources du Fonds d'entretien routier (FER) s'élèvent à 20.2 milliards XAF. Les prévisions pour l'exercice 2014-15 du FER portent sur un montant d'environ 23 milliards XAF. Les bénéfices attendus du programme d'investissements réalisés ces dernières années par le gouvernement et le maintien de leur caractère opérationnel sont en partie conditionnés au maintien à un haut niveau des dépenses d'entretien, afin de contribuer au développement économique du pays. Mais ces ressources demeurent insuffisantes pour couvrir les besoins en entretien routier de l'ensemble des routes tchadiennes, estimés à près de 40 milliards XAF par an. Par ailleurs, la corruption est



considérée comme le principal facteur de blocage dans la conduite des affaires au Tchad, ainsi que le soulignent les derniers rapports *The Global Competitiveness* 2013-2014 et 2014-2015, publiés par le Forum économique mondial. Le classement effectué par l'ONG Transparency International, à partir de l'indice de perception de la corruption, montre également que le Tchad occupe une position basse en la matière : ainsi, le Tchad occupe la 154^e place sur 175 pays en 2014, selon ce classement.

Gestion des ressources naturelles et environnement

La prise de conscience des enjeux environnementaux est à la base des actions initiées par le Tchad afin d'y faire face. Ces actions reposent sur un certain nombre de textes dont différents actes communautaires ainsi qu'un Programme d'action pour l'environnement. Plusieurs textes de loi ont été votés par le Tchad, tels que la loi n° 14 /PR/98 définissant les principes généraux de la protection de l'environnement ainsi que la loi n° 14/PR/2008 relative au régime de l'exploitation forestière et des ressources halieutiques. Le Tchad a ratifié la convention sur les changements climatiques, la convention sur la protection de la couche d'ozone, son protocole ainsi que les conventions sur les déchets dangereux. Un Plan national d'action sur l'environnement (PNAE), un Programme d'action nationale de lutte contre la désertification (PAN-LCD), ainsi qu'une Stratégie nationale et Plan d'action en matière de diversité biologique (SNPA/DB) ont ainsi été adoptés. Pour appuyer l'action du gouvernement dans ce domaine, différentes institutions ont été créées et des programmes mis en œuvre. Un Haut comité national pour l'environnement (HCNE) a ainsi vu le jour et une Agence nationale de la Muraille verte a été créée par le gouvernement, conformément aux recommandations de l'agence panafricaine travaillant sur ce projet. Des actions ont également été entreprises en vue de la protection de l'environnement, notamment dans le cadre du Plan national de développement (2013-15), dont l'un des quatre piliers est consacré à la protection de l'environnement et à la lutte contre les changements climatiques. L'interdiction de sachets en plastique sur toute l'étendue du territoire tchadien est effective depuis 2010, et celle des coupes de bois vert a été décidée en 2008 afin de préserver le couvert végétal. En matière de prospection pétrolière, des études d'impact environnemental sont désormais exigées. Les atteintes environnementales sont sanctionnées, à l'instar de l'amende infligée à la compagnie pétrolière chinoise CNPC pour dégradation de l'environnement à la suite d'une gestion inappropriée de ses rebus.

Contexte politique

L'apaisement de la situation sociopolitique, après plus de quatre décennies de conflits armés, a permis au gouvernement de renforcer la stabilité intérieure du pays en le dotant d'un cadre institutionnel et en organisant différents scrutins électoraux. Après l'organisation d'une élection présidentielle en avril 2011, des élections législatives et locales en 2011 et 2012, de nouvelles élections municipales et présidentielles doivent être organisées d'ici 2016. Ces élections auront la particularité d'introduire le recensement et le fichier biométrique au Tchad. Un projet d'assistance électorale est en cours de préparation, avec l'appui des partenaires au développement. Les opérations en vue de la consolidation de la paix dans la sous-région se sont poursuivies en 2014, opérations dans lesquelles le Tchad joue un rôle déterminant aussi bien dans la résolution des conflits que dans la gestion de la situation sécuritaire, notamment au Sahel, comme le démontrent l'accueil sur son territoire de l'État-major de l'opération militaire française Barkhane et son implication dans la gestion de la crise malienne.



Contexte social et développement humain

Développement des ressources humaines

Le Tchad fait partie des pays les plus faiblement développés au monde avec un indice de développement humain (IDH) estimé à 0.37, selon le *Human Development Report 2014* (HDR 2014). Cet indice est toutefois en légère progression par rapport à 2013, où il se situait à 0.34, mais il reste en dessous de la moyenne de l'Afrique subsaharienne. Concernant la santé, l'un des facteurs-clés constituant l'IDH avec l'éducation, le pays accuse un déficit important : en effet, la persistance de maladies endémiques et épidémiologiques et le faible nombre des structures hospitalières au regard des besoins sanitaires ont affecté négativement l'évolution d'un certain nombre d'indicateurs de santé. C'est ainsi que près d'un 1 enfant sur 5 meurt avant l'âge de 5 ans. L'espérance de vie à la naissance est de 51.2 ans (dont 50.3 pour les hommes et 52.1 pour les femmes). L'indice synthétique de fécondité se situe à près de 7 enfants par femme. Le taux de mortalité maternelle atteint 1 100 pour 100 000 naissances vivantes selon les projections 2014 des Nations Unies. Pour améliorer la santé maternelle et infantile, et des populations en général, le gouvernement a accru la construction d'infrastructures sanitaires, de dispositifs d'accès à la santé et à la protection sociale, avec comme objectif de renforcer la fourniture de services de qualité à l'ensemble de la population. Ces actions ont été soutenues par la formation des spécialistes en santé dans le cadre de la mise en œuvre du Plan national de développement sanitaire, appuyée également par un financement du Fonds mondial de lutte contre le sida, le paludisme et la tuberculose pour renforcer les systèmes de santé - à travers notamment l'amélioration de l'accès aux moustiquaires, aux antipaludéens et aux antirétroviraux. Entre 2012 et 2013, le taux d'accouchements assistés par un personnel qualifié est passé de 22 % à 28 %. Un redéploiement des différents personnels de santé sur le territoire national a par ailleurs été opéré. Sur la même période, le gouvernement tchadien a ainsi consacré près de 10 % du budget national à ce secteur, encore loin toutefois des 20 % qu'il s'est fixé à l'horizon 2015, et largement en deçà du taux de 15 % requis par la Déclaration d'Abuja de 2011 en matière de santé. Autre grande priorité du gouvernement, le secteur de l'éducation, pour lequel des efforts financiers ont permis de faire face à deux grands défis : i) abaisser le taux d'analphabétisme, qui atteint 78 % selon les régions et le genre (86 % chez les femmes et 69 % chez les hommes, avec un taux d'achèvement dans le cycle primaire de 37 % au niveau national, dont 28 % pour les filles) ; et ii) procéder à une répartition plus efficiente de l'offre de scolarisation sur l'ensemble du territoire. L'amélioration de la qualité de l'enseignement et de sa gouvernance passe également par des actions en vue d'abaisser le taux de rétention des filles et des garçons - qui atteint respectivement 25.7 % et 28.57 % -, en faveur de l'enseignement primaire, mais aussi par la mise à disposition des crédits de fonctionnement des écoles dans les délais requis.

Réduction de la pauvreté, protection sociale et travail

La réduction de la pauvreté tout comme la promotion d'une croissance économique forte et d'un développement économique durable font partie des priorités du PND 2013-15. Sur une enveloppe globale estimée à près de 3 276 milliards XAF, 23 % seront affectés au secteur rural. Ce plan de développement a pris le relais des deux précédentes Stratégies nationales de réduction de la Pauvreté - SNRP 1 (2003-06) et SNRP 2 (2008-11) -, dont la mise en œuvre a été affectée par les conflits armés que le pays a connus et par la faiblesse des ressources qui ont été allouées aux secteurs retenus comme prioritaires. La troisième Enquête sur la consommation et le secteur informel au Tchad (ECOSIT 3) a permis de mieux cerner les contours de la pauvreté au Tchad et d'en préciser plus distinctement la répartition régionale. Mieux, l'identification des différents groupes socio-économiques affectés par la pauvreté a permis d'évaluer les politiques et les programmes exécutés ou à mettre en œuvre. Le taux de pauvreté monétaire a été réduit de 55 % à 47 % entre 2003 et 2011. Toutes choses égales par ailleurs, il devrait se réduire davantage en 2014, sous l'effet de



la hausse du revenu par tête en parité du pouvoir d'achat, estimé à 1 622 USD contre 1 496 USD en 2011 (selon le rapport HDR 2014). L'analyse du dernier profil de pauvreté, en date de 2011, a conduit le gouvernement à accroître ses efforts en matière de lutte contre la pauvreté : les actions ont ciblé en priorité le monde rural, où vivent près de 82 % de la population tchadienne, notamment au moyen du PND 2013-15. Ces actions ont été complétées par différentes interventions et aides visant à subventionner les biens et les produits de première nécessité afin d'améliorer le pouvoir d'achat des populations les plus pauvres. Néanmoins, du fait du faible impact des subventions et transferts, et au regard de la persistance des inégalités, le gouvernement doit mieux cibler les groupes les plus vulnérables pour garantir une meilleure répartition des fruits de la croissance, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la politique nationale de protection sociale. Cette politique a connu un début d'opérationnalisation en 2011, avec la mise en vigueur de la mesure de gratuité des soins liés à l'accouchement, et aux patients vivant avec le VIH. Par ailleurs, dans un contexte de fragilités économiques et sociales, les agences onusiennes et des ONG humanitaires ont développé des méthodes de ciblage des groupes les plus démunis afin de mieux orienter leurs interventions en termes de filets de protection sociale. Enfin, conscient du rôle que joue l'emploi dans l'obtention d'une croissance inclusive et dans la stabilité sociale, le gouvernement a mis en place des politiques nationales ciblées entre 2012 et 2013, et qui ont perduré en 2014. Néanmoins, elles s'avèrent relativement peu opérationnelles pour faciliter l'insertion d'une part significative des jeunes urbains et ruraux sur le marché du travail. En outre, les recrutements intervenus entre 2013 et 2014 dans la fonction publique n'ont pas non plus permis d'absorber les flux de jeunes diplômés sans emploi.

Égalité hommes-femmes

Le Tchad fait partie des pays ayant l'un des indices de développement humain basés sur le genre parmi les plus faibles au monde : 0.76, ce qui très éloigné de l'indice moyen de l'Afrique subsaharienne, estimé à 0.86 (selon le rapport HDR 2014). Environ 51 % de la population sont des femmes, et 26.6 % des ménages sont dirigés par les femmes. Par ailleurs, 24 % des femmes chefs d'unité de production informelle vivent en milieu urbain, contre 76 % en milieu rural où les conditions sont encore plus difficiles (selon l'ECOSIT 3). La ratification par le Tchad de conventions internationales, notamment celle relative à l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes en 1995 (convention CEDAW), mais aussi la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relative aux droits des femmes en Afrique, témoigne de l'engagement du pays à promouvoir l'égalité entre homme et femme. La législation du pays contient par ailleurs des dispositions relatives à la promotion de l'égalité entre homme et femme. La constitution du pays, en date de 1996, en réaffirme ainsi le principe. En outre, la Loi 19/PR/1995 promeut une politique d'intégration de la femme au développement. Le Code du travail reconnaît quant à lui le principe d'égalité entre les deux sexes dans le cadre du travail, tout comme la loi relative à l'orientation du système éducatif au Tchad (Loi 16/PR de 2006). Des ministères ont été créés pour appuyer les efforts du gouvernement dans ce domaine (microcrédits, action sociale, solidarité nationale et famille). Toutefois, en dépit de ces efforts, les femmes demeurent sous-représentées au Parlement (18 %), au gouvernement (22 %), dans les grands corps d'État et au sein des forces de défense et de sécurité. Les élections municipales de 2011 ont permis à 130 femmes de devenir conseillères municipales, soit près de 13.3 % du total des conseillers municipaux. Sur 22 ambassadeurs, trois sont des femmes, et sur les 23 régions que compte le pays, deux sont dirigées par des femmes. Dans ce contexte, le gouvernement et les partenaires au développement sont actuellement engagés dans l'élaboration de la Politique nationale sur le genre (PNG).



Analyse thématique : développement territorial et inclusion spatiale

Le gouvernement tchadien a pour ambition d'atteindre l'émergence économique à l'horizon 2030. Cela suppose la mise en valeur des ressources du pays, la promotion de la cohésion sociale pour une meilleure distribution des fruits de la croissance et l'éradication de l'extrême pauvreté. L'atteinte d'un tel objectif demeure ambitieux au regard de multiples défis interdépendants sur les plans socio-économique (choc pétrolier), humanitaire et sécuritaire (conflits dans les pays limitrophes, financement de la sécurité). Cela passe notamment par la mise en œuvre de politiques d'aménagement du territoire afin de lever de nombreuses barrières et de blocages socio-économiques existant dans le pays. L'enclavement du pays demeure l'un des principaux handicaps à l'inclusion spatiale. Ses effets néfastes sont amplifiés par l'insuffisance des réseaux routiers nationaux en dépit des progrès réalisés dans ce domaine depuis 2003. Le pays est par ailleurs marqué par une variabilité spatiale et temporelle du climat entraînant des sécheresses et des déficits pluviométriques récurrents. Le Tchad se caractérise également par une fécondité élevée. La population tchadienne, qui est appelée à doubler dans vingt ans en raison de la forte fécondité - sept enfants par femme -, est l'une des plus élevées au monde avec, en moyenne, un taux de croissance démographique annuel de 3,4 %. Cette évolution démographique n'est pas sans conséquences sur le marché du travail au Tchad. Ainsi, près de 1,7 million d'emplois devront être créés pour faire face à la demande entre 2010 et 2020, en particulier chez les jeunes (deux Tchadiens sur trois ont moins de 25 ans), selon une étude de l'Agence française de développement (AFD). Si le taux d'urbanisation de la population est passé de 20 % en 1990 à près de 22 % en 2013, le Tchad demeure à ce jour un pays à vocation agricole et pastorale. Selon le dernier recensement général effectué en 2009, la population rurale représente 78,2 % de la population totale. Certaines régions sont devenues plus attrayantes que d'autres en raison de la découverte et de l'exploitation de ressources naturelles. C'est le cas du bassin de Doba, au sud du Tchad, où sont localisés les principaux gisements pétroliers. L'apport des flux migratoires dans ces régions augmente la demande de consommation et d'emploi et dynamise l'économie régionale. En revanche, il augmente également la pression sur les ressources naturelles, créant par endroits des conflits fonciers. La répartition spatiale déséquilibrée des ressources naturelles, les séquelles des différents conflits sociopolitiques internes et les crises sécuritaires existant à ses frontières ont entraîné des défis territoriaux liés aux mouvements de populations, à la gestion et à l'aménagement de l'espace géographique.

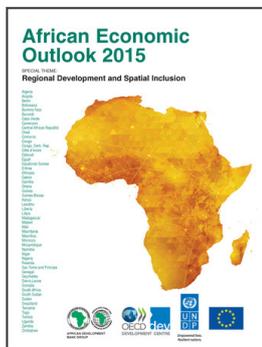
Cette situation, non seulement affecte la cohésion, l'inclusion sociale, les systèmes de production et de création de richesses au sein des communautés du Tchad, mais elle explique aussi la variabilité du solde migratoire sur le territoire. En effet, le pays a enregistré un solde migratoire négatif de 412 000 personnes entre 1960 et 1994, suivi d'un solde positif de 292 000 personnes entre 1995 et 2005, selon une étude menée par le ministère de l'Aménagement du territoire, de la décentralisation et des libertés locales en décembre 2013. En 2011, la guerre civile en Libye s'est soldée par l'installation de près de 500 000 réfugiés. Plus récemment, en 2014, le HCR a classé le Tchad au second rang des pays africains comptant le plus de réfugiés, avec un chiffre estimé à 650 000 réfugiés, dont plus de 359 000 sont issus du Soudan, 106 650 de la RCA, et des milliers en provenance du Nigéria, fuyant la menace Boko Haram. Au total, les années 2000 ont été marquées par d'importants mouvements de population liés aux conflits armés : guerre au Soudan, rébellion à l'est du Tchad, conflits en République centrafricaine et en Libye, Boko Haram au Nigéria. Le véritable enjeu pour le gouvernement tchadien est dès lors de nourrir une population en croissance rapide, d'assurer la souveraineté alimentaire avec des rendements agricoles se situant entre 4 et 8 quintaux/ha depuis une vingtaine d'années, et de tirer le meilleur profit des ressources naturelles existantes.

Ces effets combinés ont pour conséquences une pression foncière accrue et une tendance à la surexploitation des ressources naturelles. L'occupation rapide et avancée des régions de l'est et du sud-ouest du Tchad n'est pas non plus sans conséquences sur la faune et la flore, ce qui est



accentué par une demande en bois-énergie en forte croissance. Il en est de même de la gestion des ressources pastorales : face à un système traditionnellement extensif caractérisé par un accroissement continu du cheptel, la pression sur les ressources pastorales demeure forte. Ces pressions sur les ressources naturelles se traduisent par une occupation progressive des couloirs de passage prévus pour la transhumance et des aires protégées, entraînant des conflits entre éleveurs, agriculteurs et forestiers. La résolution de cette question passe par la mise en œuvre de stratégies locales de gestion et de partage des ressources naturelles associant les différents protagonistes.

Dans ce contexte, le projet de loi sur le code pastoral, initialement adopté le 11 novembre 2014 par le Parlement, a dû être retiré à la demande du Chef de l'État, en raison de nombreuses polémiques. Toutes ces difficultés soulignent la nécessité de doter effectivement le Tchad d'une Stratégie nationale d'aménagement du territoire (SNAT), car le pays n'a jamais mis en œuvre de véritable schéma directeur d'aménagement du territoire avant 2014. À l'exception des plans quinquennaux de développement, les secteurs économiques ont toujours fait l'objet d'une planification sectorielle distincte à horizons variables. Ces cadres stratégiques ne sont pas inscrits dans une vision à long terme intégrant les défis économiques, sociaux, environnementaux et climatiques. Le gouvernement a ainsi élaboré un schéma national d'aménagement du territoire en 2014 afin de doter le pays d'un outil de planification et de gestion du développement intégré. Cette décision importante a été prise dans le cadre de la mise en œuvre de la décentralisation, qui se fixe quatre objectifs fondamentaux en vue de l'émergence à l'horizon 2030 : i) corriger les déséquilibres territoriaux (position géographique, ressources humaines et naturelles) et privilégier les pôles régionaux et locaux de développement ; ii) assurer la souveraineté alimentaire et l'accès à l'eau à tous ; iii) assurer la cohérence et l'équité dans l'implantation des infrastructures, des équipements et des administrations publiques ; et iv) donner des directives d'aménagement orientées vers l'équité spatiale et l'aménagement des régions en fonction de leurs potentialités. Au niveau opérationnel toutefois, le processus de décentralisation enclenché au Tchad depuis plus de trois ans tarde à trouver encore son rythme de croisière en 2014, notamment du fait d'un niveau encore faible de sensibilisation des populations à ce processus, mais surtout des capacités limitées des collectivités à s'autofinancer et à la difficulté de bénéficier des transferts financiers prévus en la matière. Dans ce contexte, le schéma directeur d'aménagement du territoire devrait être soutenu par la mise en œuvre d'une stratégie de développement à long terme qui entend faire du Tchad un pays émergent à l'horizon 2030 - à travers trois plans quinquennaux de développement sur la période 2016-30. Cette stratégie de développement à long terme, dont la première phase est en cours de lancement, prendra en compte non seulement la question du partage des ressources naturelles, mais également celles d'une gestion responsable de la fécondité et de l'opérationnalisation effective des réformes socioéconomiques.



Extrait de :
African Economic Outlook 2015
Regional Development and Spatial Inclusion

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/aeo-2015-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

Banque africaine de développement/OCDE/Programme des Nations Unies pour le Développement (2015), « Tchad », dans *African Economic Outlook 2015 : Regional Development and Spatial Inclusion*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/aeo-2015-66-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.